

Conclusion

Refuser l'aveuglement volontaire

La tâche de la sociologie est de décrire et de comprendre la réalité sociale. Science critique, elle est une « science qui dérange », comme l'écrivait P. Bourdieu¹. Dès lors que ses objets d'étude sont des enjeux de lutte, la sociologie heurte « les intérêts des dominants qui ont partie liée avec le silence² ». Or, « une des façons de se débarrasser de vérités gênantes est de dire qu'elles ne sont pas scientifiques, ce qui revient à dire qu'elles sont "politiques", [...] donc relatives et relativisables³ ». Ces propos résonnent particulièrement avec les débats autour de l'étude des inégalités raciales. Cette étude met par excellence les sciences sociales face au rouage du silence, ou de l'aveuglement, qui maintient la domination.

La France a pour particularité d'être un pays dans lequel la *colorblindness* est inscrite dans les fondements institutionnels de l'État. Comme l'écrit S. Mazouz, cette « cécité aux couleurs » est censée être à la fois la condition et le produit de l'égalité républicaine, qui se veut par définition indifférente aux particularités et aux appartenances individuelles⁴. À partir d'une analyse de la proposition de suppression du mot « race » dans la Constitution française⁵, M. Bessone montre que les arguments en faveur d'une telle position « éliminativiste » se heurte à de nombreux écueils. De même que supprimer le mot « race » ne suffit pas à supprimer le racisme, se refuser à étudier les effets de la race ne produit pas leur disparition. Comme l'écrivait C. Guillaumin dans *L'Idéologie raciste*, proclamer l'inanité de la race n'en fait pas disparaître les effets. Les inégalités existent : personne d'un tant soit peu informé-e et

1. Bourdieu, *Questions de sociologie*, *op. cit.*, p. 20.

2. *Ibid.*, p. 24.

3. *Ibid.*, p. 21.

4. Mazouz, *Race*, *op. cit.*, p. 81.

5. Magali Bessone, « Analyser la suppression du mot "race" de la Constitution française avec la *Critical Race Theory* : un exercice de traduction ? », *Droit et société*, vol. 108, n° 2, 2021, p. 367-382.

Conclusion. Refuser l'aveuglement volontaire

honnête ne pourrait nier que l'expérience sociale d'une personne blanche et celle d'une personne noire diffèrent aujourd'hui en France, toutes choses égales par ailleurs. La question qui se pose est donc bien de savoir quel est le coût de l'aveuglement volontaire qui consiste à se priver de l'analyse de l'une des dimensions du monde social.

Si la tâche de la sociologie est de décrire et de mesurer les inégalités, d'analyser leurs ressorts, de comprendre les rapports de domination et d'exploitation ainsi que les conditions d'exercice du pouvoir⁶, alors ce coût paraît intenable. Il s'agit dès lors, avec les outils des sciences sociales, d'objectiver les effets du racisme et de comprendre les modalités par lesquelles la race comme principe de vision et de division du monde structure les représentations et les pratiques sociales. C'est une tâche modeste – la sociologie n'est pas une science normative, elle ne dit pas ce qui doit être mais analyse ce qui est – et pourtant déjà immense. Nous espérons que cet ouvrage de synthèse contribue à cet effort et permettra aussi de clarifier les termes d'un débat qui, bien que nécessaire, se fonde trop souvent sur des approximations ou des procès d'intention.

6. Bernard Lahire, *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte, 2016.

